

POSTE À POURVOIR CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL

Type de Contrat de travail	<p>Contrat à Durée Indéterminée à temps plein (période d'essai de 2 mois).</p> <p>Le volume annuel de travail est fixé à 1575 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité définie dans le Code du travail, la durée hebdomadaire du travail pouvant varier sur tout ou partie de l'année et le repos hebdomadaire n'étant pas habituellement donné le dimanche.</p> <p>Le poste est incompatible :</p> <ul style="list-style-type: none">- Avec toute fonction d'éducateur sportif au sein de groupements sportifs affiliés, sauf exception dûment justifiée, et après accord du DTN de la FFJDA et du Président de la Ligue.- Avec tout mandat de dirigeant ou d'administrateur au profit d'un OTD et/ou d'un club affilié.
Date prévisionnelle d'embauche	Poste à pourvoir au 16 août 2022.
Rémunération	Rémunération mensuelle brute comprise entre 2100 et 2500 euros, en fonction de l'expérience du candidat. Classification : Technicien – groupe 5 de la CCNS.

La Groupement d'Employeurs Judo Hauts de France recrute un éducateur sportif titulaire du BEES 2ème degré option « judo-jujitsu » ou du DESJEPS judo jujitsu (toutefois, les candidatures mentionnant un BEES 1er degré ou DEJEPS seront étudiées sous réserve d'un projet de formation à court terme), sur un poste de Conseiller Technique Fédéral (CTF) placé :

- sous l'autorité administrative du Président de la Ligue.
- sous l'autorité technique du DTN de la FFJDA ou de son représentant le DTR.

Les candidatures (lettre de motivation, carte professionnelle et CV) sont à adresser au Président du Groupement d'Employeurs le 31 mai 2022 au plus tard, aux adresses mail ci-dessous et à l'adresse postale suivante : 2 rue Lescouvé 80000 Amiens.

liguehautsdefrancejudo@gmail.com

cecile.grasso@ffjudo.com

mabelle.jarmuzek@ffjudo.com

Site de la ligue : <https://hautsdefrancejudo.ffjudo.com> / Tél : 03 91 20 67 80.

Les dates des entretiens vous seront communiquées ultérieurement.

DESCRIPTION DU POSTE :

- Conseiller Technique Fédéral chargé de missions auprès de la Ligue Hauts de France de Judo et du Pôle Espoirs pour assurer des missions territoriales (Ligue et actions techniques sur les comités). Les missions figurent dans la lettre de mission adjointe.
- Le C.T.F. est membre de l'Equipe Technique Régionale (ETR).
- Les missions sont effectuées pour le compte de la Ligue Hauts de France de Judo.
- Ces missions sont définies et précisées pour chaque olympiade sportive par une lettre de missions.
- Les missions sont évolutives dans leur contenu et leur répartition, et pourront justifier la mise en place d'un plan individuel de formation.

PRINCIPALES ACTIVITES :

Missions sportives – techniques - Formation :

- Structures du PPF : entraîneur au Pôle Espoirs (Tourcoing actuellement), suivis sportif, scolaire et social des sportifs.
- Organisation et suivi des activités fédérales et coordination de manifestations.
- Encadrement des stages sportifs régionaux et de tournois dans le cadre du pôle ou de la ligue.
- Actions de détection sur les minimés (stages minimés, visite des sections sportives régionales).
- Interventions sur les formations initiales et continues des enseignants, jury d'examens.
- Participation aux réunions statutaires des O.T.D. suivant les invitations (Comités directeurs, conférence des présidents, Réunion d'E.T.R., A.G.).

COMPETENCES ATTENDUES :

- Capacité à travailler en équipe et à fédérer autour de projets communs, sens des valeurs associatives et des relations humaines, culture « judo ».
- Maîtrise des technologies de l'information et de la communication et des outils informatiques : Word – Excel – Powerpoint – Internet...
- Patrimoine de connaissances ou expériences : l'expérience de la pratique du sport de haut niveau ou de l'entraînement de sportifs de haut niveau sera exigée, les connaissances de la formation de cadres, de la vie fédérale, de l'enseignement du judo, constitueront des atouts complémentaires.
- Titulaire du permis de conduire catégorie B.

AUTONOMIE

Lorsqu'une décision importante doit être prise concernant le fonctionnement d'une des structures de travail, le CTF doit en référer au DTR et au Président de Ligue. Le CTF rend compte de son activité auprès du Président de Ligue et du DTR.

EVALUATION DU TRAVAIL

Entretien annuel.